

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA12-00002
DATE DE LA DÉCISION : 20120315
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 0-M-330980-102-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M12-13672-2
PERSONNE DÉSIGNÉE : Assunta Suzy Mazza

Personne(s) visée(s) :

9021-4735 QUÉBEC INC.
TRANSPORT CONTINENTAL
Demandeur
NIR : R-552602-6 Dossier : 0-M-330980

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9021-4735 Québec inc.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :
ACCUEILLE la demande;
AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE : UTIL
ANNÉE : 2005
NUMÉRO DE SÉRIE : 1UYVS25375M358115
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : ST-BERNARD EXPRESS INC.

MARQUE : UTIL
ANNÉE : 2005
NUMÉRO DE SÉRIE : 1UYVS25315M358109
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : ACTION UTILITY QUÉBEC INC.

Assunta Suzy Mazza

Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.